

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

01 10 13

DATE D’AFFICHAGE

01 10 13

Objet :

2013-16-10-02
Compte Rendu des
décisions du Président

L’an : 2013

Et le : SEIZE OCTOBRE

A : ONZE HEURES

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Pujol/orb), **R.PAILLES** (Conseil Général), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères)

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE**

22 OCT. 2013

SERVICE COURRIER

Objet : Compte rendu des décisions du Président

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte des décisions prises récemment :

N°008/2013 Marché à procédure adaptée « Expertise patrimoniale pour la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire ». L'entreprise la « mieux-disante », Janus Conception est retenue, à l'issue d'une consultation, pour assurer la mission ci-dessus mentionnée et pour un montant de 17 564 € HT.

N°009/2013 Marché à procédure adaptée OGS. La société Temah Etudes, a été retenue pour assurer la mission « Etude de fréquentation et de fonctionnement dans le périmètre de préfiguration de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » pour un montant de 60 000 € HT.

N°010/2013 Contenu livret thématique. Après consultation, l'Association Cébenna est retenue pour prendre en charge la rédaction des thèmes suivants : paysages, géologie, eau et produits locaux pour un montant de 3000,00 € TTC. De même, l'Association Maison Cévenole des ATP prendra en charge la rédaction des thèmes suivants : art médiéval, lieux d'histoire et de mémoire et patrimoine contemporain pour une prestation d'un montant de 3900,00 € TTC.

N°011/2013 Travaux de menuiserie du siège. L'entreprise Bruno BOULEN interviendra pour la réalisation de travaux de menuiserie au siège nécessaires à la réorganisation des bureaux depuis la fermeture des antennes de Roujan et Olonzac pour un montant de 2713.91 € HT.

N°012/2013 Décision de poursuivre le marché « Mission d'évaluation du SLODT et réalisation du SLODT II – 2014-2018 ». Le cabinet ARGOS en charge de la mission citée en objet effectuera une mission complémentaire au marché afin de mettre à niveau la nouvelle communauté de communes Avants Monts du Centre Hérault sur la mission d'évaluation pour un montant de 4800 € HT.

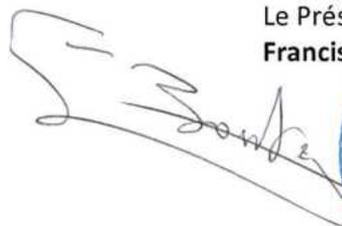
N°013/2013. Prestation Descriptifs de randonnées. L'Association Cébenna assurera la rédaction des 80 descriptifs de sentiers de randonnée pédestre sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles et des 20 textes thématiques en conformité avec le cahier des charges pour un montant de 15 000,00 € TTC.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des décisions prises récemment par le Président.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 16 octobre 2013.


 Le Président,
Francis BOUTES

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE

22 OCT. 2013

SERVICE COURRIER

